

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt-huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 19 novembre 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 28 JANVIER 2016

Procès-verbal de la trois cent vingt-huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 19 novembre 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ABANDA NGONO, Fernande Étudiante	X	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
CALMÈS, Christian Professeur – Département des sciences administratives		X
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KANE, Hamdjatou Professeur – Département des sciences administratives		X
LAFRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANARIS, Catherine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGÉVIN, Daniel Chargé de cours	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
MORIN, Stéphane Étudiant	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales		X
SIMARD, Jean-François Professeur – Département des sciences sociales	X	
VACANT Étudiant(e)		
VACANT Étudiant(e)		

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DE GROSBOIS, Sylvie
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement
et à la recherche pour les Laurentides

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

À la demande du doyen des études, les membres conviennent en séance de retirer le point 7 *Projet de modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques (3258)*. L'on convient également de prévoir une discussion sur les travaux d'équipe lors du point 18 *Information et questions*.

Sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal de la trois cent vingt-septième (8 octobre 2015) réunion
 - 2.1. Adoption
 - 2.2. Affaires en découlant
3. Émission de diplômes
4. Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)
5. Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
6. Modification du type de notation pour les stages des programmes du baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455) : adoption de la notation succès/échec
7. *Projet de modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques (3258)*
POINT RETIRÉ EN SÉANCE
8. *Projet de modification des contenus des cours dans les programmes d'études supérieures en sciences infirmières (3299 et 3259)*
9. *Projet de modification du plan de formation du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081) au moyen de l'harmonisation de la liste des cours optionnels du programme*
10. *Projet de modification à la maîtrise en éducation (3701, 3702, 37X1, 37X2, 35X3)*
11. *Projet de modification des conditions d'admission du doctorat sur mesure (2080)*
12. *Projet de création du baccalauréat en écologie et en environnement*
13. *Projet de consolidation et de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales*
14. *Projet de modification de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial et création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement*
15. *Projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie*
16. *Projet de création du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat*
17. *Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017*

18. Période d'information et questions
19. Prochaines réunions
20. Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent vingt-septième (8 octobre 2015) réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent vingt-septième (8 octobre 2015) réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Émission de diplômes**

Le doyen des études mentionne que conformément à l'article 115 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Valérie La France-Moreau, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2520 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)**

Le doyen des études indique que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'UQO et à l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer le diplôme aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2521 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal - (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

5.- **Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 18 novembre 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Joël Éric Olinga Mebada, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2522 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

6.- Modification du type de notation pour les stages des programmes du baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455) : adoption de la notation succès/échec

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du type de notation pour les stages des programmes du baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455) : adoption de la notation succès/échec.

Dans le but d'optimiser la qualité des évaluations des étudiantes et des étudiants lors des stages et pour tenir compte de la subjectivité plus élevée lors de l'évaluation des stages comparativement aux cours théoriques, le Département des sciences infirmières souhaite modifier le type de notation des stages du baccalauréat en sciences infirmières en changeant le type de notation « Régulier » par le type de notation « S » pour succès ou « E » pour échec, et ce, à partir du trimestre d'hiver 2016.

L'évaluation clinique des savoirs pratiques en sciences infirmières est une démarche visant à s'assurer que les futures infirmières possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires aux patients. La plupart des universités québécoises, et celles au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Afrique, utilisent la formule d'évaluation de la notation succès/échec en sciences infirmières, en médecine, en éducation, etc. C'est la forme de notation la plus répandue pour assurer l'évaluation de la formation pratique ou clinique.

Précisons que la pratique actuelle à l'UQO fait en sorte que les préceptrices et les superviseuses de stages n'ont pas pour mandat d'administrer la note. Il revient plutôt à la professeure ou à la chargée de cours d'administrer la note à partir des éléments « perçus » par la préceptrice. Dans ce contexte, l'évaluation devient un exercice très difficile, voire subjectif. Il est à noter également que les préceptrices possèdent différents niveaux de compétences professionnelles (novices à expertes). Par le fait même, le contenu des rapports de stage qu'elles transmettent aux professeures/chargées de cours est très disparate, d'où la difficulté d'évaluer les stagiaires avec la notation littérale. En outre, plus de la moitié des préceptrices et des précepteurs n'ont pas reçu la formation de préceptorat. Conséquemment, il en résulte une inégalité entre les évaluations des étudiantes et des étudiants. La modification proposée, laquelle privilégie l'adoption de la notation succès/échec, vient corriger ces problématiques, notamment les iniquités dans l'administration des notes lors des stages, ainsi que les effets indésirables sur le cheminement et la diplomation des étudiantes et des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2523 concernant la modification du type de notation pour les stages des programmes du baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455) : adoption de la notation succès/échec; laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet de modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques (3258)

Ce point est retiré en séance.

8.- Projet de modification des contenus des cours dans les programmes d'études supérieures en sciences infirmières (3299 et 3259)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification des contenus des cours dans les programmes d'études supérieures en sciences infirmières (3299 et 3259).

Le volet médical (soins de première ligne) du diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (3299) et de la maîtrise en sciences infirmières (3259) est assuré par une entente conclue entre l'UQO et l'Université McGill. Lors de sa réunion du 21 août 2015, l'assemblée départementale des sciences infirmières a adopté une proposition qui consiste à modifier le contenu des cours (MED6033, MED6043, MED6023, MED6044 et MED6002) dans les programmes 3299 et 3259 des sciences infirmières afin de s'arrimer aux changements réalisés récemment par l'Université

McGill. Ces modifications, qui visent principalement à optimiser les cours et à éviter le dédoublement de certains contenus, sont présentées dans les triptyques transmis aux membres aux fins de la présente rencontre.

Le doyen des études précise, à l'intention d'un membre, que bien que l'entente ne serait pas affectée si l'UQO ne s'arrimait pas aux changements de l'Université McGill, il est essentiel de le faire afin d'assurer une formation rigoureuse aux étudiants, exempte de redondances ou des lacunes dans l'offre de cours. Il rappelle également le protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relatif à la formation en médecine, lequel accentue l'importance d'offrir de part et d'autre des formations complémentaires.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Daniel Langevin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2524 concernant le projet de modification des contenus des cours dans les programmes d'études supérieures en sciences infirmières (3299 et 3259); laquelle est jointe en appendice.

9.- Projet de modification du plan de formation du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081) au moyen de l'harmonisation de la liste des cours optionnels du programme

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du plan de formation du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081) au moyen de l'harmonisation de la liste des cours optionnels du programme.

Faisant suite à une consultation parmi les professeurs et les membres du comité de programme, le besoin a surgi d'harmoniser la liste des cours optionnels du doctorat en sciences et technologies de l'information, particulièrement en vue de répondre à la demande des étudiants inscrits au programme de troisième cycle qui souhaitent avoir accès au cours de la maîtrise. A été également considérée la nécessité de rationaliser l'offre de cours optionnels du programme de doctorat et de constituer une liste de cours optionnels accessible à la fois aux étudiants de deuxième et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par madame Fernande Abanda Ngono, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2525 concernant le projet de modification du plan de formation du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081) au moyen de l'harmonisation de la liste des cours optionnels du programme; laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de modification à la maîtrise en éducation (3701, 3702, 37X1, 37X2, 35X3)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification de la maîtrise en éducation (3701, 3702, 3503, 37X1, 37X2, 35X3).

Le projet de modification consiste d'une part à revoir les conditions d'admission de la maîtrise en éducation dans le but d'abolir la condition relative à l'examen écrit puisque l'entrevue de sélection et la lettre de motivation sont jugées suffisantes pour juger de la qualité d'une candidature à la maîtrise.

Au campus de Saint-Jérôme

En ce qui concerne l'offre du programme, il est proposé :

- d'offrir, à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne, la maîtrise en éducation (profil professionnel - 37X2), et ce, pour les deux concentrations, enseignement et orthopédagogie;
- de lever le contingentement pour l'ensemble des profils offerts à Saint-Jérôme (37X2, 37X1, 35X3) puisque les ressources professorales sont jugées suffisantes.

Au campus de Gatineau

En ce qui concerne l'offre du programme, il est proposé :

- de suspendre la concentration andragogie des profils « mémoire » et « professionnel » de la maîtrise en éducation (3701 et 3702) compte tenu du manque de ressources professorales dans le domaine.

On souhaite toutefois maintenir ouverte la « concentration andragogie pour les diplômés du DESS en andragogie » au profil professionnel (3702) de la maîtrise en éducation puisque le DESS en andragogie a été récemment suspendu, soit à l'hiver 2013.

Le doyen des études précise que le manque de ressources professorales s'explique entre autres par le départ à la retraite de professeurs. Il souligne par ailleurs que le choix du Département d'embaucher des ressources se fait en fonction de la demande et de l'expertise des professeurs. La reprise de la concentration andragogie pourra être envisagée par le Département selon l'évolution de la demande.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Daniel Langevin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2526 concernant le projet de modification de la maîtrise en éducation (3701, 3702, 3503, 37X1, 37X2, 35X3); laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de modification des conditions d'admission du doctorat sur mesure (2080)

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080).

Le comité de programme a exprimé son désir de modifier le libellé des exigences linguistiques pour l'admission au doctorat sur mesure dans le but d'améliorer les outils et la gestion de l'évaluation du niveau linguistique des candidats au programme compte tenu, entre autres, de la dispersion géographique de ces derniers et de la nécessité d'évaluer la maîtrise de la langue française générale et propre au domaine d'études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Stéphane Morin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2527 concernant le projet de modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de création du baccalauréat en écologie et en environnement

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'un baccalauréat en écologie et environnement.

Depuis plus de dix ans, l'UQO a déployé des efforts considérables au développement de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) et à la création du Département des sciences naturelles (DSN). Ayant mis sur pied quatre programmes aux cycles supérieurs au cours des dernières années, le DSN et l'UQO souhaite maintenant consolider l'offre de formation au premier cycle dans le secteur des sciences naturelles par l'ajout d'un programme de baccalauréat en écologie et environnement répondant à un besoin régional de formation de la relève dans ce secteur.

Avec la nécessité de faire face aux problématiques environnementales actuelles et l'émergence d'une nouvelle économie dite « verte », de nombreuses opportunités d'emplois se créent et engendrent un besoin durable de formation de jeunes diplômés en écologie et en environnement. Ce contexte d'économie verte requiert l'intervention d'un nouveau type de professionnels qui doit à la fois posséder une solide compréhension des mécanismes écologiques régissant le fonctionnement des écosystèmes ainsi que des enjeux sociaux et économiques qui y sont reliés afin d'en faire la conservation et de garantir la pérennité des services qu'ils nous offrent.

Dans la province, peu de programmes portent sur le domaine de l'environnement. Plus rares encore sont les programmes ayant l'écologie comme discipline d'étude principale. Le baccalauréat en écologie et environnement représente donc une opportunité

intéressante pour l'UQO de bonifier son offre de programmes tout en se démarquant des autres universités de la province.

Le programme proposé, au carrefour de la biologie, de l'écologie et de l'environnement, se veut résolument tourné vers l'avenir, original, appliqué et axé sur le développement de compétences. La formation donnera en outre aux étudiants l'occasion de réaliser des travaux en laboratoire et sur le terrain, de poursuivre des stages en milieu professionnel et de réaliser un projet intégrateur.

Ce programme prend appui sur les ressources professorales du Département des sciences naturelles, lesquelles possèdent toutes des expertises reconnues en recherche et en enseignement dans les domaines de l'écologie, de l'environnement et des sciences forestières.

L'accueil des premiers étudiants dans le programme est prévu pour septembre 2017, sous réserve des approbations nécessaires. Le projet de programme a obtenu l'appui de l'assemblée départementale des sciences naturelles.

Le projet a reçu un avis favorable unanime des membres de la sous-commission des études tenue le 4 novembre 2015, et ce, sous réserve des modifications proposées en séance. Le projet de programme est soumis à la commission des études avec des ajustements qui tiennent compte de ces commentaires.

Le doyen indique que les laboratoires du Cégep de l'Outaouais pourraient être utilisés dans un premier temps si l'aménagement des laboratoires du futur Module des sciences au pavillon Alexandre-Taché n'est pas terminé.

Il précise également, à l'intention des membres, que des dispositifs de soutien pour les stages étudiants ainsi que la création de trois nouveaux postes de professeurs sont prévus au projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Fernande Abanda Ngonu, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2528 concernant le projet de création d'un baccalauréat en écologie et environnement; laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de consolidation et de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier de consolidation et de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales.

L'offre des programmes de premier cycle en sciences sociales à l'UQO a connu depuis l'ouverture de son premier programme une évolution et un essor très important. En effet, l'offre des programmes en sciences sociales comporte aujourd'hui 28 programmes, soit un baccalauréat avec cinq concentrations, cinq majeures, huit mineures, sept certificats, deux programmes courts et un baccalauréat général. En 2012-2013, en vertu de la politique et du calendrier d'évaluation périodique, quatre majeures du secteur ont fait l'objet d'une évaluation approfondie. Toutefois, cet exercice n'a pas permis de porter un jugement d'ensemble sur l'offre des programmes du secteur puisque les certificats, les mineures et les programmes courts dont le plan de formation est quasi identique au programme de plus grande envergure ne sont pas soumis automatiquement à l'évaluation périodique et que les concentrations du baccalauréat ouvertes à l'hiver 2012 ne faisaient pas partie de cette évaluation.

Le Module, avec l'appui du Département des sciences sociales, estime donc nécessaire de consolider l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales dans le but :

1. d'accroître la cohérence interne des programmes de catégorie différente d'un même domaine (par ex. la concentration, la majeure, la mineure et le certificat en sociologie);

2. d'harmoniser la structure des programmes de même catégorie des divers domaines (par ex. les concentrations en communication, développement international, histoire, science politique et sociologie);
3. de bonifier les programmes.

Aussi, il est important de souligner que cette modification n'amène aucun ajout quant au nombre de cours mis à l'horaire annuellement par le Module. En effet, le projet engendre une diminution de deux cours obligatoires, ce qui permettra au secteur de mieux répondre aux besoins des étudiants et étudiantes en matière d'offre de cours optionnels.

Le projet a reçu un avis favorable unanime des membres de la sous-commission des études tenue le 3 novembre 2015. Le projet de consolidation et de modification est soumis à la commission des études avec des ajustements qui tiennent compte de ces commentaires.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Stéphane Morin, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2529 concernant le projet de consolidation et de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de modification de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial et création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial et de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement.

L'UQO offre depuis l'automne 2011 la maîtrise en sciences sociales du développement territorial, programme de 45 crédits qui comporte deux profils, avec mémoire et avec essai, et qui offre un cheminement général et un cheminement international.

Par la présente modification, il est proposé de modifier le libellé du programme afin qu'il soit plus représentatif des champs de recherche qu'il englobe. De même, un remaniement du plan de formation a été effectué afin que les champs de développement soient dorénavant offerts sous forme de concentrations, en ajoutant notamment une nouvelle concentration en études autochtones. Cette nouveauté permettra non seulement de répondre à un besoin de formation dans le domaine des questions autochtones, mais contribuera aussi à distinguer l'UQO en ce qui a trait à l'attraction des étudiants étrangers francophones qui viennent au Canada pour étudier les questions autochtones.

Finalement, la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées se veut une voie d'accès supplémentaire aux études supérieures en sciences sociales. Bien qu'il possède des finalités qui lui sont propres, ce programme, sanctionné par l'octroi d'une attestation d'études, pourra également constituer une porte d'entrée à la maîtrise puisqu'il comporte un plan de formation dont l'insertion est prévue dans le programme de maîtrise.

Le projet soumis à la commission des études comporte les ajustements demandés par la sous-commission des études lorsqu'elle a formulé, le 3 novembre 2015, un avis favorable face au projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Valérie La France-Moreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2530 concernant le projet de modification de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial et création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement; laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet d'augmentation du contingentement à cinq pour le profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

Le profil neuropsychologie clinique du doctorat en psychologie (3293) est contingenté à un maximum de quatre étudiants par cohorte. Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le comité de programme du doctorat en psychologie a adopté une résolution qui consiste à augmenter le contingentement à cinq étudiants. Ce changement s'appuie sur le succès de placements à l'internat des étudiants en neuropsychologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Daniel Langevin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2531 concernant le projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de création du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat.

L'apport de la petite et moyenne entreprise (PME) à l'économie canadienne et québécoise est considérable et les liens entre la vitalité de l'entrepreneuriat et la croissance économique des régions sont bien établis. Le développement du potentiel entrepreneurial des Québécois est donc dans la mire tant du gouvernement du Québec que dans celle des divers acteurs locaux. Or, les programmes d'enseignement en administration s'adressent essentiellement à la grande entreprise. Étant donné l'importance de la PME, il est pertinent et justifié de développer des programmes d'études et de recherche portant spécifiquement sur celle-ci.

Le programme proposé a pour objectif de former des entrepreneurs, de futurs entrepreneurs et des intervenants auprès de la PME. Axé vers la pratique de la stratégie, les enjeux actuels et les nouveaux outils de gestion disponibles aux PME, ce programme favorisera une formation bien ancrée dans l'environnement compétitif du XXI^e siècle. Il donnera en outre aux étudiants l'occasion de développer un projet spécifique pendant la durée de leur programme. Le programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat intéressera diverses clientèles étudiantes, notamment les professionnels en emploi, les travailleurs autonomes et les diplômés de l'UQO.

Ce programme est construit de telle sorte qu'il constituera à la fois un cheminement autonome et une concentration au sein du MBA en gestion appliquée – dont l'ouverture est prévue au trimestre d'hiver 2016 – pour les candidats intéressés à parfaire leurs connaissances dans la création et la gestion d'entreprises.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Joël Éric Olinga Mebada, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2532 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat; laquelle est jointe en appendice.

17.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2016-2017, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2016-2017 est fixé à 254.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017 est soumis à la commission des études, pour recommandation au conseil d'administration.

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des priorités de l'UQO, notamment le développement des sciences de la vie et le soutien au développement du campus de Saint-Jérôme;
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en Comité des affaires départementales sur le sujet;
- de la réintégration de madame Murielle Laberge au Département des relations industrielles.

Le vice-recteur ajoute que le projet tient également compte de l'ajout d'un poste au secteur « Génie » au Département d'informatique et d'ingénierie. Ce poste a notamment été créé afin de satisfaire à une exigence du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) qui requerrait un tel poste afin d'assurer le maintien d'une importante subvention.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2015-2016 :

Département d'études langagières, École multidisciplinaire de l'image, Département des sciences comptables

- aucun changement.

Département des sciences administratives (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Management » à Saint-Jérôme.

Département de relations industrielles (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Gestion des ressources humaines et psychologie du travail » à Gatineau :
 - ce poste est dédié à la réintégration de madame Murielle Laberge.

Département des sciences de l'éducation (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Formation pratique » à Saint-Jérôme.

Département d'informatique et d'ingénierie (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Génie » à Gatineau.

Département de psychoéducation et de psychologie (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Psychoéducation » à Gatineau.

Département des sciences infirmières (+3)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Fondements de l'intervention infirmière » à Saint-Jérôme;
- ajout de deux postes au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » à Saint-Jérôme.

Département de travail social (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Intervention psychosociale » à Saint-Jérôme.

Département des sciences sociales (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Sociologie » à Gatineau.

Département des sciences naturelles (+2)

- ajout d'un poste (intégré) au secteur disciplinaire « Sciences naturelles » à Gatineau :
 - affectation d'Angélique Dupuch à ce poste;
- ajout d'un poste (intégré) au secteur disciplinaire « Sciences naturelles » à Gatineau :
 - affectation de David Rivest à ce poste.

Un membre porte à l'attention de la commission que les professeurs du Département d'informatique et d'ingénierie ont été surpris par l'attribution du poste de leur département. Leur compréhension était plutôt qu'outre le poste créé pour satisfaire à l'exigence au CRSNG, un autre poste serait créé. Leur recommandation était donc d'attribuer un poste au secteur « Informatique », où les besoins sont plus importants, et de créer un 13^e poste pour les besoins de la subvention du CRSNG. Le Département ignorait que le poste relié à cette subvention ne serait pas financé conjointement par le CRSNG et l'UQO en dehors du projet de répartition des postes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant explique que malgré le souhait de créer plus de postes de professeurs, la situation financière ne le permet pas actuellement. Il lui apparaît que la situation avait été clairement expliquée au directeur du Département quant à l'attribution du poste concerné.

Le membre intervenu précédemment mentionne qu'il aurait été apprécié qu'une telle discussion se tienne en présence des professeurs du Département. Le vice-recteur souligne qu'il a toujours été disponible pour une rencontre en ce sens.

Suite aux discussions, les membres conviennent d'adopter la résolution concernant le projet de répartition des postes, mais de reporter la détermination du secteur d'attribution du poste du Département d'informatique et d'ingénierie.

Après délibérations, sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CE-2533 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

18.- Période d'information et questions

Travaux d'équipe

Un membre rend compte d'une problématique vécue selon lui par un grand nombre d'étudiants, soit le déséquilibre des forces dans les travaux d'équipe. Il est en effet d'avis qu'il arrive fréquemment que des étudiants plus faibles soient à la remorque d'étudiants plus forts dans les travaux d'équipe. Il déplore ainsi la notation attribuée à ces travaux. Il précise qu'il a abordé ce sujet avec des professeurs, des directeurs de modules et de départements, mais sans résultat. Toutefois, un membre de l'administration avec qui il aurait discuté aurait mentionné que des démarches étaient en cours pour pallier cette situation.

Le doyen indique ne pas avoir été informé de telles démarches. Il souligne par ailleurs que le *Régime des études de premier cycle* prévoit que les travaux d'équipe ne peuvent intervenir dans l'évaluation globale pour plus de 50 %. Le membre intervenu précédemment lui transmettra le nom de la personne avec qui il a discuté. Les membres estiment que cette préoccupation pourrait être portée à l'attention d'autres paliers d'intervention (professeurs, modules, départements) avant d'être discutée à la commission des études.

Mot de félicitations

Un membre fait remarquer que la présente réunion de la commission témoigne hautement de la progression de l'UQO et adresse ses félicitations à toutes les personnes qui ont contribué à la création des nouveaux programmes et à la restructuration de programmes existants.

Accès à un local d'études

Un membre déplore qu'un local d'études dédié aux étudiants des cycles supérieurs en sciences sociales ne soit toujours pas disponible après plus d'un an et demi de demandes répétées en ce sens. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources prend note de la situation et verra ce qu'il est possible de faire.

12 jours d'action contre la violence faite aux femmes

Un membre invite les membres de la commission à prendre part aux activités organisées conjointement par le comité des femmes de l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO qui se tiendront du 25 novembre au 6 décembre 2015.

Entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'UQO

Le recteur signale qu'une entente concernant un financement de 200 000 \$ devrait être conclue lors de la prochaine réunion du conseil municipal de la Ville de Gatineau au début du mois de décembre prochain. L'entente a pour objet la mise sur pied d'un observatoire portant sur des projets de partage de connaissances et de compétences ou de développement des régions (100 000 \$) et le développement de programmes (100 000 \$).

Le recteur précise, suite à la question d'un membre, que le projet de pavillon consolidé figure toujours parmi les objectifs de l'UQO. Cela explique qu'il n'y a pas de travaux de rénovation majeurs de prévus au pavillon Lucien-Brault. Ce bâtiment sera éventuellement vendu.

Un membre témoigne du fait que de nombreux étudiants du pavillon Lucien-Brault ne fréquentent plus la cafétéria de ce campus en raison de l'achalandage important des cégépiens du Collège Nouvelles Frontières.

19.- Prochaines réunions

Une réunion spéciale de la commission se tiendra le jeudi 3 décembre 2015, à 9 h. La prochaine réunion régulière aura lieu le jeudi 28 janvier 2016.

20.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Fernande Abanda Ngonu, appuyée par madame Nadia Baaziz, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 20.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy